



OBLIGATAIRES

OSTRUM EURO ABS IG

Bénéficiez d'une diversification du risque de crédit en investissant dans les titrisations européennes de qualité principalement « Investment Grade »

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



OSTRUM EURO ABS IG

- Un placement court terme diversifiant sur la zone européenne
- Un positionnement sur des véhicules de titrisation de qualité principalement « Investment Grade »⁽¹⁾
- Une gestion de conviction confiée à des spécialistes qui repose sur une analyse approfondie de chaque instrument

ACCÉDEZ A UN VASTE UNIVERS D'INVESTISSEMENT EN EUROPE

Avec Ostrum Euro ABS IG, vous investissez principalement dans des tranches de titrisation aussi appelés Asset Backed Securities⁽²⁾ (ABS) de qualité «Investment Grade⁽¹⁾». Ces valeurs mobilières particulières sont généralement adossées à des portefeuilles d'actifs homogènes, tels que les prêts immobiliers résidentiels, les prêts à la consommation ou encore les prêts aux PME. Ces tranches sont sélectionnées sur la base de critères stricts, à des fins de recherche de rendement en alternative aux classes d'actifs traditionnelles.

(1) Notation minimale BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent). Les agences de notation notent ces titres en fonction de la santé financière de leurs émetteurs et de leur capacité à rembourser leur dette. Notation minimale BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent) pour les obligations dites « Investment Grade » et notation inférieure à BBB-(notation Standard & Poor's ou équivalent) pour les obligations dites « à haut rendement ».

(2) Les ABS sont une variété de titrisations.



CONFIEZ LA GESTION AU SAVOIR FAIRE DE NOS EXPERTS

Le Fonds est géré par une équipe dédiée aux ABS européens, en place depuis 2004 chez Ostrum Asset Management, avec une double compétence en gestion de portefeuilles et analyse des opérations. Les deux cogérants cumulent une longue expérience des marchés financiers. L'équipe de gestion favorise les ABS les plus transparents et les plus facilement compréhensibles. La gestion de conviction opportuniste qui est menée combine le portage et la sélection de titres comme moteurs de performance. A l'issue d'une analyse approfondie de chaque transaction sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs, l'équipe de gestion recherche la diversification en termes de secteur, de pays et d'émetteur avec un double objectif : chercher à limiter le risque de concentration au sein du portefeuille et viser à proposer un profil rendement/risque attractif.

BÉNÉFICIEZ DES OPPORTUNITÉS LIÉES À LA TITRISATION

L'offre d'ABS en Europe est abondante et diversifiée. Cette classe d'actifs apporte une certaine décorrélation par rapport aux marchés obligataires souverains et de dettes d'entreprises. Avec notamment une sensibilité inférieure à 0.25, Ostrum Euro ABS IG devrait mieux résister à une hausse des taux que les autres fonds obligataires. Les ABS présentent enfin un profil rendement/risque attractif par rapport aux instruments de dette Corporate de même notation.

POINT D'ATTENTION Ostrum Euro ABS IG permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé . **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de plus de 1 an.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS D'OSTRUM EURO ABS IG

Quelles sont les particularités de la gestion d'Ostrum Euro ABS IG ?

“ Nous privilégions des investissements sur des tranches seniors principalement qui bénéficient d'une priorité de remboursement, de flux réguliers et d'un coussin de sécurité élevé. Ce coussin est constitué par l'émissions d'un nominal d'ABS inférieur à la valeur du portefeuille de créance auquel il est adossé. Aussi, nous cherchons à tirer profit des rendements attractifs que peut offrir la classe d'actifs par rapport à des actifs obligataires de mêmes maturités et de mêmes notations. Notre approche se veut défensive dans la mesure où nous privilégions des actifs de maturités courtes – maturité moyenne de 3 ans – avec une très faible sensibilité au taux. Notre gestion opportuniste et de conviction repose sur notre aptitude à sélectionner les valeurs.”

Comment sélectionnez-vous les ABS sur lesquelles vous décidez d'investir ?

“ Tout d'abord, nous réalisons un premier filtre selon des critères propres à notre gestion ; cela prend notamment en considération la taille des émissions, les notations d'au moins deux agences de notations et les caractéristiques des actifs sous-jacents disponibles et consultables. Ensuite, nous effectuons une analyse approfondie de chaque transaction sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Enfin, nous favorisons les ABS les plus granulaires, transparents et facilement analysables, avec le plus d'informations disponibles. La granularité mesure la dispersion du portefeuille de créances de la multiplicité des emprunteurs ; elle est un facteur de mutualisation du risque. A chacune de ces étapes, la diversification en termes de type d'actifs et de zones géographiques est un élément clés dans la construction de notre portefeuille d'ABS.”

PROFIL DE RISQUE

Ostrum Euro ABS IG n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations, risque de taux, risque de crédit, risque de change, risque de contrepartie, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Sébastien ANDRÉ



Alexandre
BOULINGUEZ

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'obtenir une progression de la valeur liquidative supérieure à celle de son indicateur de référence l'ESTR capitalisé (Euro Short Term Rate), taux au jour le jour du marché interbancaire en euro, après déduction faite des frais de gestion réels, pour un investissement de durée au moins égale à la durée minimale de placement recommandée.

EN SAVOIR +

Sensibilité :

La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur baisser d'environ 2 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement.

Notation des obligations

Obligation de qualité « investissement » ou « Investment Grade » en anglais : titre dont la notation minimale est BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM
Classification AMF	Obligations
Risque de perte en capital	Oui
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	> 12 mois
Devise de référence	Euro
Indice de référence	L'ESTR – ou European Short Term Rate - représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché en zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) quotidiennement et publié à J+1 sur la base d'un panel de 52 banques réparties dans 10 pays. Il est disponible sur le site Internet « www. https://www.ecb.europa.eu »
Classification SFDR	Article 6
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	0% 0%
Date de création	15/04/2005 (fonds)
Code ISIN – Part I	FR0012100311
Affectation des résultats	Capitalisation
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Abonnement	Oui
Souscription minimale initiale	100 000 €
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2 % acquis au réseau distributeur
Frais de sortie⁽²⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,30 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,15%
Frais de transactions	0,2% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part
Valeur liquidative d'origine	1000 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012100311/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012100311/detail>.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers S.A. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achievé de rédiger en mars 2023.

Ostrum Euro ABS IG est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 48 518 602 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.